

**Comité d'accréditation
pour les formations du brevet de technicien supérieur
Évaluation du BTS Infirmier en pédiatrie
2020- 2021**

**RAPPORT D'ÉVALUATION
adressé au Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS), Luxembourg**

Commission spéciale :
Claudine Friederici et Rolf Heusser, membres du comité d'accréditation
Patricia Ghezzi, Mallorie Léonardie, Sandra Lieser, experts,
Fabrice Hénard, secrétaire

08 avril 2021

INTRODUCTION

Le comité d'accréditation pour les formations du brevet de technicien supérieur (ci-après le comité d'accréditation) a procédé en 2020-2021 à l'évaluation du BTS Infirmier Pédiatrie du Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS). Dans ce cadre, la commission spéciale composée des experts susmentionnés, mandatée par le comité d'accréditation et accompagnée par le secrétaire général du comité d'accréditation, s'est rendue les 11 et 12 février 2021 au LTPS. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles est parvenue la commission après la lecture du dossier d'autoévaluation de l'établissement et à l'issue des entretiens et des observations in situ.

Tout d'abord, la commission spéciale tient à souligner la coopération du lycée et de ses équipes concernées par l'évaluation externe. Elle désire aussi remercier les personnes rencontrées au cours de la visite.

La commission spéciale

La commission spéciale est constituée pour l'occasion afin d'évaluer la conformité du projet de formation au regard des critères demandés par le ministère. Cette commission était composée :

- d'une experte du domaine concerné, **Sandra Lieser** cadre soignant chef d'unité à la clinique pédiatrique, à Luxembourg ;
- d'une experte disciplinaire, **Patricia Ghezzi**, cadre de santé formateur de l'IFAP (Institut de formation des infirmières puéricultrices) de Metz ;
- d'une experte étudiante, **Mallorie Léonardie**, étudiante à l'IFAP (Institut de formation des infirmières puéricultrices) de Metz ;
- de deux membres du comité d'accréditation : **Rolf Heusser et Claudine Friederici**;
- et du secrétaire général du comité, **Fabrice Hénard**.

La collecte de données

Les experts de la commission ont pu s'appuyer sur le dossier d'accréditation fourni par le lycée ainsi que des recherches documentaires sur l'établissement. Pour compléter cette base, la commission spéciale s'est entretenue avec la direction du lycée, la coordinatrice du BTS, le groupe curriculaire et des enseignants hors groupe curriculaire ainsi que des employeurs, des étudiants et anciens étudiants.

La rédaction du rapport

Chacun des experts de la commission spéciale a rédigé un rapport d'expertise à la suite de la visite du lycée et sur la base des éléments fournis et complétés durant cette journée. Ces différentes contributions ont été recueillies par le secrétaire de la commission afin de rédiger un rapport. La version provisoire du rapport a été transmise aux experts, qui l'ont amendée. Ce rapport a été ensuite débattu par le comité d'accréditation réuni le 8 avril 2021. Il a été ensuite transmis au lycée pour commentaire, puis validé par le comité pour devenir rapport d'évaluation final.

La structure du rapport

Après avoir été présenté par l'établissement, le rapport revient successivement sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq domaines du référentiel d'évaluation du comité d'accréditation (sur lequel s'est basé l'établissement pour conduire son autoévaluation) :

- Domaine 1 : Opportunité du programme de formation
- Domaine 2 : Pertinence du programme de formation
- Domaine 3 : Modalités d'évaluation et de certification des étudiants
- Domaine 4 : Mise en œuvre du programme de formation
- Domaine 5 : Mesures de garantie de la qualité

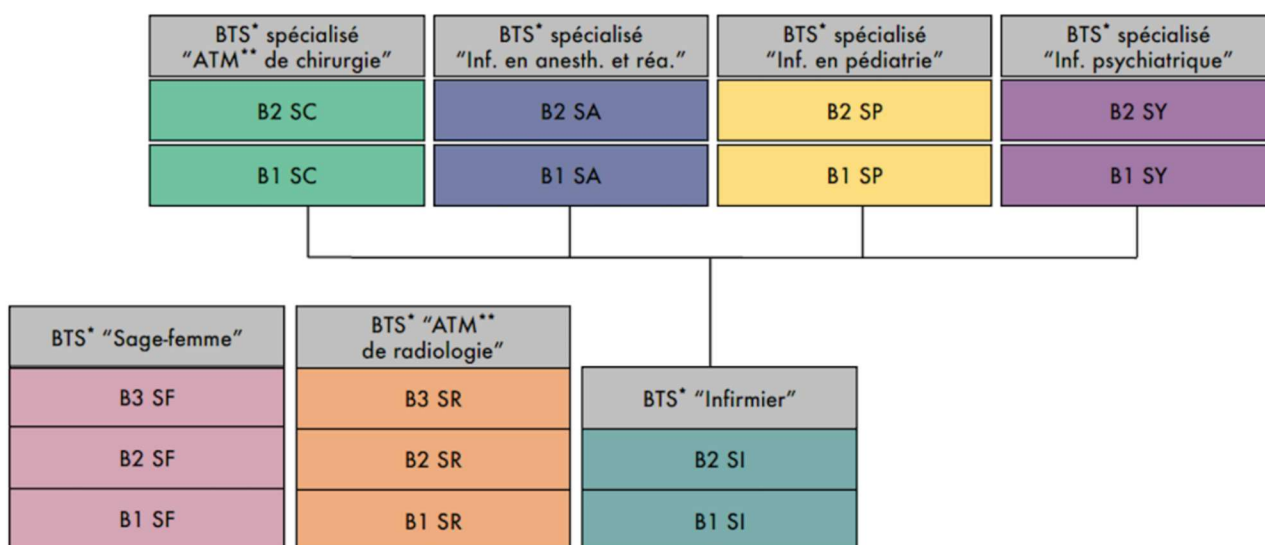
Enfin, le rapport se termine par un récapitulatif du niveau d'atteinte de chaque critère d'évaluation, ainsi que des principales recommandations.

Ce rapport est spécifique au BTS visé. Pour autant, il existe des points communs entre les trois BTS qui ont été évalués (ATM de chirurgie, infirmier en pédiatrie, et infirmier anesthésie-réanimation). Par conséquent, certaines sections sont communes aux trois rapports (dans le domaine 1 et le domaine 5 notamment).

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Présentation du Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS) : Le LTPS, créé en 1995, a son siège à Luxembourg et regroupe les quatre centres de formation, dont deux à Luxembourg (SIELUX), un à Bascharage (CFNID) et l'autre à Ettelbruck (CFETT). Chaque centre possède sa propre équipe administrative et éducative.

Le LTPS offre des formations pour professions de santé et un accompagnement des étudiants vers leur projet professionnel. La démarche du lycée se caractérise par un travail en partenariat et une action à visée durable ainsi qu'une approche interdisciplinaire. Le LTPS propose des formations d'assistant de pharmacie, d'aide-soignant et, en BTS : infirmier en soins généraux, sage-femme, ATM de radiologie, ATM de chirurgie, infirmier anesthésie-réanimation, infirmier en pédiatrie et infirmier psychiatrique. Il compte ainsi 7 formations de BTS :



En tout, ce sont plus de 1.200 élèves et étudiant(e)s qui sont formé(e)s dans les trois centres de formation.

PRESENTATION DU BTS SPECIALISE INFIRMIER EN PEDIATRIE

Intitulé : Brevet de Technicien Supérieur Spécialisé Infirmier en pédiatrie

Objectifs du BTS : Le BTS prépare ses diplômés en développant leurs connaissances professionnelles et leurs connaissances du monde professionnel en : santé publique, éducation à la santé, embryologie, nouveau-né, nourrisson, croissance, adolescence, psychologie, pathologies pédiatriques, soins intensifs néonataux, soins intensifs pédiatriques, pédopsychiatrie, etc. L'obtention de bases théoriques et pratiques dans ces domaines vise leur bonne insertion professionnelle en tant qu'infirmiers spécialisés au sein des services hospitaliers pour enfants et soins à domicile, maternités, crèches, centre de néonatalogie et soins intensifs pédiatriques.

Destination professionnelle : Le BTS prépare ses diplômés au métier d'infirmier en pédiatrie, ce qui le destine à être la personne de référence pour l'enfant sain ou malade et ses parents pendant le séjour de l'enfant dans diverses institutions. L'infirmier en pédiatrie assure, soigne, encadre et entoure l'enfant et accompagne les parents. Dans toutes ses démarches il est guidé par le souci du bien-être et du développement de l'enfant ainsi que du maintien ou de la restauration de sa santé et ceci en relation étroite avec les parents et/ou toute personne de référence de celui-ci.

Effectif des BTS :

BSI							Total
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Inscrits	72	91	64	79	85	110	501
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Diplômés	65	83	59	69	72	66	414
BSC							
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Inscrits	3	4	3	8	6	8	32
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Diplômés	2	4	3	5	6	5	25
BSP							
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Inscrits	8	0	4	5	8	7	32
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Diplômés	6	0	3	5	6	5	25
BSY							
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Inscrits	12	5	0	8	7	9	41
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Diplômés	10	3	0	8	7	5	33
BSA							
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Inscrits	11	5	14	13	15	16	74
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Diplômés	8	6	8	13	12	12	59

Source : dossier d'accréditation déposé par le LTPS pour les 4 BTS, 2020.

Domaine 1 - Domaine 1 : Opportunité du programme de formation

1.1 Le programme de formation vise des objectifs économiques pertinents en termes d'emploi et d'insertion professionnelle.

CRITERES DU DOMAINE 1.1

1. Un niveau de certification est défini sur la base de la législation nationale appropriée et les cadres de certification existants (au niveau européen, national, sectoriel ou des établissements).
2. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
3. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.

CONSTATS ET ANALYSE

1. La commission spéciale confirme que la formation de BTS en pédiatrie est reconnue par les employeurs notamment le CHL. Les compétences théoriques et pratiques, spécifiques et génériques, sont parfaitement couvertes par la formation. Le programme de formation répond aux besoins du terrain en termes de connaissances et compétences acquises (connaissances cliniques, pratiques mais également linguistiques). Les employeurs pédiatriques mettent en avant une formation en adéquation avec leur réalité, et constatent une nette évolution concernant la maturité professionnelle et l'autonomie chez les nouveaux embauchés, depuis ces cinq dernières années.
2. S'il existe des offres de formation similaires en France et en Belgique, le BTS en Pédiatrie du LTPS est unique au Grand-Duché du Luxembourg. Tous les étudiants diplômés trouvent un emploi au Grand-Duché du Luxembourg dans le secteur de l'enfance (hospitalier ou extrahospitalier).
3. La commission spéciale note que la proportion d'étudiants par promotion (entre 5 et 12 étudiants) ne satisfait pas pleinement les besoins des personnels soignants sur le terrain. Malgré les actions entreprises (portes ouvertes, interventions dans les classes des formations infirmières, site web attractif), le lycée rencontre des difficultés pour le recrutement des élèves. En 2019 par exemple, aucune promotion d'infirmiers en pédiatrie ne fut ouverte.
4. La commission spéciale note que le lycée travaille en collaboration avec l'association ALIP (association luxembourgeoise de l'infirmier en pédiatrie) pour le recrutement des étudiants. Cependant, comme vu dans les précédents domaines, le recrutement est complexe dû à une méconnaissance de la profession d'infirmier pédiatrique.
5. Les raisons de cette désaffection sont connues par le lycée, qui les analyse régulièrement avec les employeurs et au sein du groupe curriculaire. Au moment du choix de l'orientation, il semble y avoir une méconnaissance du métier de la part des

jeunes. Il y a également sous-estimation de la technicité des soins pédiatriques et de la polyvalence de la profession au sein de la population.

6. Le problème de cette formation, comme celle des autres BTS rencontrant des difficultés identiques de recrutement au LTPS, ne réside donc pas dans sa qualité, mais dans son attractivité pour les étudiants. Le fait que le BTS intervienne deux ans après une formation d'infirmier rend la formation particulièrement longue, sans que les étudiants perçoivent forcément un avantage sur le plan financier ou en termes d'évolution de carrière. Il est toutefois impossible pour le LTPS de faire évoluer le BTS en bachelor. Seule l'université a le droit de délivrer des bachelors.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Mener une réflexion sur le recrutement des étudiants en travaillant sur la promotion de la profession d'infirmier en pédiatrie (connaissance du rôle et des missions) tant au niveau de la population générale qu'au niveau des étudiants en BTS infirmier.
- Démarrer la sensibilisation des jeunes concernant les professions de santé et plus précisément de la spécialisation en pédiatrie, plus tôt dans leur cursus scolaire pour leur laisser le temps de murir leur projet professionnel.
- Maintenir les efforts auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et Ministère de la Santé, afin d'obtenir une revalorisation du diplôme, et une reconnaissance en tant qu'équivalent à un bachelor.

1.2. Le programme de formation dispose d'une analyse de faisabilité argumentée.

CRITERES du domaine 1.2

1. Le lycée a mené ou commandé une étude de faisabilité sur l'état des besoins des milieux professionnels dans des domaines spécifiques, l'offre de formation existante au Luxembourg et dans la Grande Région.
2. Les milieux économiques ont été associés à la collecte des données.
3. L'étude de faisabilité identifie les compétences clef et transversales qu'il conviendrait de mobiliser pour répondre à des besoins professionnels spécifiques.
4. Les résultats de l'étude ont été débattus au lycée et au sein du groupe curriculaire et présenté aux milieux économiques.

CONSTATS ET ANALYSE

7. Le LTPS est un établissement totalement intégré dans les milieux médicaux et hospitaliers du Luxembourg. Les employeurs sont des partenaires réguliers du LTPS. Ils interviennent dans les cours, dans le groupe curriculaire du BTS pédiatrie et dans l'accueil des stagiaires.

8. Le LTPS s'est fondé sur l'étude de Mme Marie-Lise Lair-Hillion, commanditée par le Ministère de la Santé sur « l'État des lieux des professions médicales et des professions de santé au Luxembourg », étude qui a été présentée à la Chambre des Députés, le 8 octobre 2019. Elle souligne notamment la pénurie de professions de santé au Luxembourg et l'impact sur l'accès aux soins.
9. Le LTPS prend également en compte les projections sur les départs prévisibles des professionnels de la santé d'ici 2034. L'étude confirme la nécessité de former les quatre catégories d'infirmiers spécialisés proposés par le lycée (ATM de chirurgie, anesthésie-réanimation, psychiatrie et pédiatrie) et que le nombre des diplômés du LTPS est insuffisant pour pourvoir aux besoins de la population. L'étude en précise les raisons : « Ceci s'explique par le fait qu'il faut remplacer les départs naturels et répondre aux nouveaux besoins en soins liés à la croissance de la population et du nombre des personnes âgées ainsi que des maladies chroniques ».
10. La commission spéciale confirme la définition précise des compétences spécifiques et transversales de ce BTS, qui ont été établies avec l'appui des employeurs, au sein du groupe curriculaire et lors de réunions régulièrement organisées, formelles ou non.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

Domaine 2 : Pertinence du programme de formation

2.1 Le programme de formation dispose d'un plan d'études structuré.

CRITERES DU DOMAINE 2.1

5. La structure globale du programme est définie, et mentionne les crédits attribués à chaque unité sur la base des résultats d'apprentissage correspondants et de la charge de travail relative.
6. Le niveau de certification est défini sur la base de la législation nationale appropriée et les cadres de certification existants (au niveau européen, national, sectoriel ou des établissements).
7. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
8. Le profil du programme se compose d'unités d'enseignement qui peuvent être composées d'un module unique ou de plusieurs modules, d'autres types d'unités d'enseignement, stages en milieu clinique et en entreprise, projets de recherche, travail en laboratoire et autres activités d'apprentissage pertinentes.
9. Un nombre de crédits ECTS minimum pour les unités d'enseignement est défini au niveau institutionnel, afin de faciliter la collaboration et les échanges interdisciplinaires ou entre les facultés.

CONSTATS ET ANALYSE :

11. Le programme de formation correspond aux besoins du métier. Le plan d'études a été remanié à la suite de la dernière ré-accréditation (changement d'intitulé, séparation des cours cliniques de soins intensifs en néonatalogie et en pédiatrie, division du cours « connaissance du monde professionnel » en deux parties, etc). La commission

spéciale salue l'excellente coopération du lycée qui dialogue avec les étudiants, les enseignants, les intervenants externes et le personnel des terrains de stage, avec le groupe curriculaire de ce BTS.

12. Le plan de formation est organisé sous forme de modules, dans la logique du système de crédits ECTS.

- Chaque module comporte entre 5 et 20 ECTS. En tout, la formation représente 120 ECTS.
- La formation est organisée en quatre semestres et prévoit une alternance entre les enseignements théoriques et techniques et les enseignements cliniques pratiques
- Tous les modules et cours afférents sont présentés selon une maquette standardisée indiquant les prérequis, les objectifs, le contenu, les méthodes d'enseignement et d'apprentissage, les modalités d'évaluation, les supports et la langue véhiculaire.
- Le rapport entre théorie et pratique est de 30% pour 70%.

13. Le plan d'études est organisé dans le sens d'une progression dans les contenus des apprentissages pour l'étudiant. L'organisation n'est pas pensée en bloc car l'enseignement théorique ne peut se dispenser en bloc au regard de la disponibilité des intervenants externes. Ces modalités conviennent aux étudiants rencontrés qui affirment que le retour au lycée après trois jours de stage leur offre la possibilité d'échanger sur des situations ou des soins complexes avec leurs enseignants et leurs pairs. Cependant, la commission spéciale attire l'attention du LTPS sur les points suivants :

- Cette organisation par module est questionnée par les professionnels responsables des stages qui craignent un manque de continuité.
- Une organisation en bloc permettrait de suivre l'évolution clinique des patients pris en charge et de mieux comprendre les prises en charge, et permettrait également aux étudiants d'avoir un encadrement plus cohérent, de pouvoir être autonome plus rapidement.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATION :

- Étudier la pertinence d'une réorganisation des stages sous forme de blocs afin de garantir un meilleur encadrement par les professionnels de santé sur le terrain et une meilleure intégration dans les équipes.

2.2 Le programme de formation couvre les aspects principaux de la spécialisation. Il permet l'acquisition de méthodes de travail adéquates et garantit l'intégration de connaissances spécifiques à la spécialisation.

CRITERES DU DOMAINE 2.2

10. La structure globale du programme est définie, et mentionne les crédits attribués à chaque unité sur la base des résultats d'apprentissage correspondants et de la charge de travail relative.
11. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
12. Les unités d'enseignement sont exprimées en termes de résultats de d'apprentissage appropriés et des informations claires sont disponibles concernant leur niveau, les crédits associés, leur mise en œuvre et leur évaluation.
13. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.
14. Le profil est défini en consultation avec les intéressés.

CONSTATS ET ANALYSE :

14. Le programme de formation s'accorde avec sa mission en termes d'insertion professionnelle. Les étudiants viennent en stage dans les différents services de pédiatrie plusieurs fois pendant leur cursus de formation. Ils acquièrent une bonne connaissance des différentes institutions et services facilitant ainsi leur intégration professionnelle. Pendant les deux années de spécialisation, les étudiants viennent plusieurs fois en pédiatrie. Certains ne viennent qu'une fois en 1^{ère} année mais d'autres plusieurs fois. Par contre il n'y a qu'un seul stage de pédiatrie pendant la formation d'infirmière.
15. Les horaires de terrains leur demandent une adaptation et un rythme spécifique qui peut se trouver perturbé avec le retour en classe. La difficulté se situe autour des « allers et retours » nécessaires entre les connaissances liées à l'expérience en stage et les connaissances liées à l'enseignement théorique. Pour la commission spéciale, la charge de travail est habituelle mais dans les formations réalisées en blocs, chaque temps est plus clairement défini (certaines semaines sont consacrées à l'enseignement clinique d'autres aux apprentissages en institut). Ceci pourrait conduire le lycée à étudier l'opportunité de ce mode d'organisation. Néanmoins, la commission spéciale comprend que ce système de formations en blocs peut être difficile à mettre en œuvre du fait d'un grand nombre d'intervenants externes.
16. La commission spéciale considère que le programme de formation permet aux étudiants d'acquérir des compétences spécifiques et transversales. Les étudiants (actuels et Alumni) ont le sentiment d'être autonomes sur le terrain et affirment

posséder les connaissances et compétences nécessaires pour l'exercice de leur fonction. Ceci est confirmé par l'employeur rencontré.

17. La diversité des intervenants extérieurs permet aux étudiants de couvrir de nombreux domaines professionnels et situations qu'ils/elles rencontreront sur le terrain.
18. La commission spéciale salue l'articulation entre le programme de formation de ce BTS avec celui d'autres filières de formation dans l'établissement. Ainsi, un travail de collaboration est mené avec les autres formations (ex : formation sage-femme). La salle de simulation est également mutualisée avec les autres formations en santé.
19. Les stages se font sur base de convention avec les institutions de soins et sont intégrés dans la formation. L'institution et le LTPS organisent des échanges réguliers concernant l'organisation et le déroulement de l'enseignement clinique, l'encadrement des étudiants, l'évolution de la pratique professionnelle et l'organisation du travail.
20. Les stages sont réalisés en fonction des modules théoriques étudiés ce qui permet aux étudiants de faire des liens entre théorie et pratique. Au cours de chaque stage, plusieurs accompagnements sont réalisés par les enseignants du lycée. Un tuteur (professionnel du terrain) assure l'encadrement de l'étudiant et son enseignement clinique.
21. L'évaluation clinique en stage est réalisée à plusieurs reprises par la coordinatrice et un entretien post-clinique est organisé en fin de stage. La qualité et l'encadrement de chaque stage est également évaluée par les étudiants. En revanche, la commission spéciale entend ces étudiants qui regrettent que cette évaluation ne comporte pas systématiquement de feed-back vers eux-mêmes.
22. La possibilité pour les étudiants de réaliser leurs stages optionnels à l'étranger leur permet d'élargir leur vision et compétences professionnelles
23. Le stage de deux semaines dans une structure accueillant les enfants est réalisé durant la formation en première année de formation infirmière. Selon les personnes rencontrées au cours de l'évaluation, ce stage surviendrait trop tôt dans cette formation initiale et paraissait lointain au moment du choix de la spécialisation. En comparaison, les stages liés aux autres spécialisations interviennent au cours de la deuxième année, ce qui semble représenter un avantage d'après les étudiants et les alumni rencontrés. Ce point serait à clarifier lycée par lycée.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Systématiser le retour des évaluations de la qualité des stages aux services ou structures d'accueil ainsi qu'aux étudiants et ajuster le cas échéant le moment du stage, en 1^{ère} ou 2^{ème} année.
- Veiller à renforcer l'accompagnement des étudiants dans leurs recherches et leurs choix concernant les stages à l'étranger.

2.3 Le programme de formation est défini en termes d'objectifs d'apprentissage et il est décliné en connaissances, compétences et compétences transversales.

CRITERES DU DOMAINE 2.3

1. Les unités d'enseignement sont exprimées en termes de résultats d'apprentissage appropriés et des informations claires sont disponibles concernant leur niveau, les crédits associés, leur mise en œuvre et leur évaluation.
2. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.
3. Les résultats d'apprentissage, ainsi que les stratégies et critères d'évaluation correspondants sont définis pour chaque unité d'enseignement.
4. Les résultats d'apprentissage sont aisément compréhensibles et vérifiables au regard de ce que l'étudiant a réellement accompli à la fin du programme.
5. Les exigences de progressions sont explicites pour l'étudiant.
6. Les résultats d'apprentissage peuvent être atteints dans les limites de la charge de travail spécifiée.
7. Les résultats d'apprentissage sont liés aux activités d'apprentissage, aux méthodes et aux critères d'évaluation appropriés.
8. Les études sont suivies dans la durée qui leur est officiellement allouée (ce qui signifie que la charge de travail associée à une année universitaire, un semestre, un trimestre ou un seul cours est réaliste).
9. La structure des programmes est flexible afin de permettre aux étudiants d'opter pour des enseignements intégrant de nouveaux modes d'apprentissage
10. Les technologies numériques sont intégrées dans l'enseignement et l'apprentissage.
11. Les résultats d'apprentissage sont formulés par le personnel universitaire avec la participation des étudiants et d'autres parties intéressées.
12. Les crédits octroyés pour toutes les formes d'enseignement supérieur comprenant des éléments de formation continue et professionnelle sont reconnus et accumulés en vue de l'acquisition d'une certification ou non, suivant le souhait de l'étudiant et/ou les exigences de la certification.

CONSTATS ET ANALYSE :

24. La commission spéciale considère que le programme est précisément défini, selon les compétences attendues.

- Le plan d'études est décliné en modules et en enseignement clinique. Chacun fait l'objet d'une fiche qui comporte les compétences visées ainsi que les objectifs, les contenus et les modalités d'évaluation.
- Le programme d'études est accessible à tous grâce au site internet du lycée. Les étudiants le connaissent bien et apprécient la qualité des informations.
- Chaque module comprend des objectifs ce qui permet aux étudiants d'identifier les compétences à développer. Les compétences sont envisagées selon les trois domaines de compétences de l'apprentissage : cognitif, psychomoteur et affectif.
- Les objectifs d'apprentissage de la formation sont décrits et discutés entre l'étudiant et l'enseignant et le personnel de terrain.

- Chaque cours fait l'objet d'une évaluation par les étudiants grâce à un questionnaire.
- Le plan d'études est réactualisé régulièrement dans le but de dispenser un enseignement de qualité.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

Domaine 3 : Modalités d'évaluation et de certification des étudiants

3.1 Les qualifications requises pour l'admission sont réglementées et vérifiées

CRITERES DU DOMAINE 3.1

Les institutions appliquent de manière cohérente et constante des règles prédéfinies et publiées couvrant toutes les phases du cycle d'études, c'est-à-dire l'admission et la progression des étudiants, la reconnaissance et la certification de leurs acquis.

CONSTATS ET ANALYSE :

25. La commission spéciale estime que les conditions d'admission et les démarches d'inscription à la formation sont clairement définies et accessibles à tous via le site du LTPS. Les pièces à fournir afin de composer le dossier y sont également notifiées.

26. L'admission est sujette à une vérification de l'adéquation du profil du candidat avec les objectifs de la formation visée sur base d'un dossier présenté par le candidat.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

3.2. Les méthodes d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

CRITERES DU DOMAINE 3.2

1. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
2. Les résultats d'apprentissage, ainsi que les stratégies et critères d'évaluation correspondants sont définis pour chaque unité d'enseignement.
3. Les résultats d'apprentissage sont liés aux activités d'apprentissage, aux méthodes et aux critères d'évaluation appropriés.
4. Des contrôles pratiqués annuellement portent sur toute la gamme des tests d'évaluation et sur les résultats.
5. Les étudiants sont informés de leurs résultats sans délai.
6. Les crédits octroyés pour toutes les formes d'enseignement supérieur comprenant des éléments de formation continue et professionnelle sont reconnus et accumulés en vue de l'acquisition d'une certification ou non, suivant le souhait de l'étudiant et/ou les exigences de la certification.
7. Les instruments de validation et de reconnaissance doivent s'adapter au développement d'un environnement de formation diversifié et flexible ; ils doivent reconnaître de nouvelles formes d'apprentissage en ligne rendues possibles par la technologie.

CONSTATS ET ANALYSE

27. La commission spéciale considère que les méthodes d'évaluation des futurs étudiants sont conformes à la nature de la formation et à ses objectifs. Ils sont théoriques et pratiques. Les évaluations ont lieu à la fin de chaque semestre. Les étudiants rencontrés se sont exprimés plutôt en faveur du contrôle continu.
28. Le programme de formation présente très clairement les modalités des évaluations.
29. Des évaluations formatives avant l'évaluation sommative sont proposées aux étudiants au cours de leur période de stage. Elles sont réalisées par l'enseignant responsable du stage.
30. Au cours des évaluations sommatives en stage, une auto-évaluation est proposée à l'étudiant ce qui lui permet d'avoir une posture réflexive. En parallèle, une évaluation est réalisée par l'enseignant. La confrontation des deux évaluations définit les points forts et les zones d'amélioration pour l'étudiant.
31. A la fin de chaque semestre, un entretien individuel entre le coordinateur, l'enseignant et l'étudiant est réalisé pour faire une synthèse collective du semestre passé.
32. Les étudiants rencontrés apprécient la semaine octroyée avant l'évaluation semestrielle pour réviser. En revanche, ils trouvent trop condensées les évaluations de l'enseignement théorique qui sont réalisées à la fin de chaque semestre durant une semaine.
33. La commission spéciale note qu'il n'est pas proposé d'évaluations formatives avant les évaluations sommatives théoriques. Ceci pourrait favoriser l'apprentissage de l'étudiant, et mériterait d'être considéré.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Proposer des évaluations écrites formatives avant les évaluations théoriques sommatives, à l'image des évaluations formatives en stage clinique.
- Envisager une répartition plus étendue en termes de temps, pour les évaluations semestrielles (découpage sur davantage de jours, évaluation continue pour certains modules).

Domaine 4 : Mise en œuvre du programme de formation

4.1 Le programme de formation dispose des ressources matérielles suffisantes pour réaliser ses objectifs. Ces ressources sont disponibles pour la durée totale du programme de formation.

CRITERE DU DOMAINE 4.1

1. Les résultats d'apprentissage peuvent être atteints dans les limites de la charge de travail spécifiée.

CONSTATS ET ANALYSE

34. La commission spéciale salue les efforts du LTPS pour se doter de locaux spacieux et fonctionnels. Dans chaque centre de formation, des salles de laboratoire et de simulation sont aménagées et adaptées pour les étudiants des différentes formations de professions de santé afin de leur permettre de profiter de ces infrastructures adaptées et être accompagnés et formés par des enseignants experts et continuellement innovateurs dans leur discipline. La commission spéciale estime que le matériel à disposition est moderne et adapté à la formation BTS pédiatrie.
35. Le siège du LTPS a également aménagé dans ses structures actuelles une salle de simulation pour un mannequin à moyenne technicité et un mannequin de haute technicité pour la formation sage-femme (SIEMUM), qui a été déplacé au Mercator, bâtiment qui héberge actuellement la formation des sages-femmes. Le Centre de Formation Mercator dispose d'un équipement pour la simulation, acquis après son déménagement du Valan, et d'une salle de laboratoire « Snoezelen » (stimulation multi-sensorielle contrôlée).
36. Le centre de Formation d'Ettelbruck et de Bascharage disposent pour leurs salles de simulation du matériel moderne et récent, reçu dans le cadre des premières acquisitions lors de la mise en route de ces centres du LTPS. Le centre de formation de Bascharage (CFNID), mis en service pour la rentrée 2015-16, dispose d'une salle de simulation équipée d'un mannequin de haute technicité pour la formation spécialisée en anesthésie et réanimation et une salle avec un mannequin de moyenne technicité pour les formations de la section infirmier et aide-soignant pour la simulation de situations professionnelles réalistes.
37. Un centre de documentation et d'information (CDI) donne accès à de la documentation professionnelle et à des revues scientifiques ainsi qu'aux anciens travaux de fin d'étude. La documentation est régulièrement réactualisée. De plus, la bibliothèque du LTPS met également à disposition des « mémoires » d'anciens étudiants ce qui permet d'accompagner et de guider les élèves actuels dans l'écriture de leur propre travail de fin d'étude.

38. La commission spéciale salue l'initiative du LTPS de développer un nouveau concept pour les quatre CDI dans le cadre de son nouveau projet d'établissement. Il s'agit de « promouvoir l'action du lire et de la recherche professionnelle, de faire des CDI un lieu d'apprentissage, de rencontre et de discussion avec un mobilier jeune et confortable ». Le manque de personnel qualifié en bibliothèque suspend pour le moment le projet.
39. Face à la crise sanitaire en 2020, le nombre de visioconférences a été augmenté. Le LTPS a enseigné à distance la majorité des cours.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

4.2 L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique, scientifique et professionnel.

CRITERES DU DOMAINE 4.2

1. Le personnel responsable de la mise en œuvre du programme et de ses unités garantit la cohérence entre les résultats d'apprentissage définis pour le programme, les activités d'apprentissage et d'enseignement et les procédures d'évaluation.
2. La pédagogie favorise un dialogue ouvert et l'échange entre étudiants, enseignants et administrateurs concernés, afin d'exprimer et de discuter des besoins et aspirations de chacun.

CONSTATS ET ANALYSE

40. La commission spéciale considère que les enseignants du LTPS semblent parfaitement compétents et motivés. L'enseignement théorique et pratique est dispensé majoritairement par des enseignants nommés au lycée.
41. Tous les enseignants du lycée ont l'obligation de se former pour actualiser leurs connaissances.
42. Des professionnels sont engagés en tant qu'experts externes et interviennent dans l'enseignement des sciences médicales (médecins, infirmiers, anesthésistes, etc.), permettant ainsi une adéquation avec la réalité du terrain.
43. La commission spéciale note qu'une formation de quatre jours est proposée par le lycée pour devenir tuteur, mais elle n'est pas obligatoire. De fait, des soignants impliqués dans l'encadrement n'ont pas suivi cette formation. Par ailleurs, cette formation n'étant pas spécifique à la spécialisation « pédiatrie » (puisque'elle est commune aux autres spécialisations du LTPS), les soignants jugent qu'ils manquent d'un cadre particulier pour un suivi correct de leurs étudiants en pédiatrie.
44. Une évaluation de la qualité des cours et des stages est réalisée par les étudiants, permettant ainsi au corps enseignant d'ajuster ou modifier le contenu.

45. L'élargissement du plan d'études et des programmes via des séances de simulations, l'intégration du concept de « snoezelen », et l'inscription à la formation EPILS représentent un réel plus pour les jeunes diplômés.
46. La commission spéciale note que le dispositif d'encadrement proposé aux étudiants pendant le stage est apprécié par les étudiants et par les professionnels de terrain clinique.
47. Malgré la crise sanitaire liée à la Covid-19, le BTS a tout de même atteint ses objectifs en diplômant l'ensemble des étudiants aux dates définies initialement, en faisant preuve d'une grande réactivité et adaptabilité dans le déroulement de la formation. La crise sanitaire a cependant eu un impact sur le déroulement des stages de certains étudiants qui ont dû être reportés en raison d'une demande du Ministère de la santé qui les avait appelés pour aider dans les différents hôpitaux en tant que réserve sanitaire. La commission spéciale comprend que la pandémie Covid-19 a mené vers une augmentation de la charge de travail pour tous les enseignants et tous les coordinateurs BTS. Cette situation était psychologiquement pesante pour eux, et le lycée cherche les moyens d'alléger leur tâche.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATION :

- Poursuivre la formation « tutorat » des professionnels de terrain pour répondre ainsi à une demande de la part des étudiants d'être encadrés en stage par des soignants formés à cet effet.

4.3 Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiants.

CRITERES DU DOMAINE 4.3

1. La pédagogie favorise un dialogue ouvert et l'échange de commentaires réfléchis entre étudiants, enseignants et administrateurs concernés, afin d'exprimer et de discuter des besoins et aspirations de chacun.
2. Les apprenants qui s'inscrivent à titre individuel dans un programme formel bénéficient d'un accompagnement ou de conseils susceptibles de les aider à satisfaire les exigences de progression. Ces conseils incluent, le cas échéant, la validation des savoirs et des acquis d'expérience antérieurs (VAE – Validation des Acquis d'Expérience).
3. Les étudiants reçoivent des informations détaillées et des conseils afin de suivre les règles de progression, exploiter les différentes possibilités de parcours et choisir les unités d'enseignement du niveau approprié à la certification visée.
4. Les apprenants bénéficient d'un accompagnement ou de conseils susceptibles de les aider à satisfaire les exigences de progression. Ces conseils incluent, le cas échéant, la validation des savoirs et des acquis d'expérience antérieurs (VAE – Validation des Acquis d'Expérience).

CONSTATS ET ANALYSE

48. La commission spéciale salue le suivi des étudiants de ce BTS, qui est personnalisé et individualisé. Le nombre restreint d'étudiants par classe favorise cette proximité.
49. La simulation et les exercices pratiques proposés tout au long de la formation permettent aux étudiants de développer leur savoir-faire.
50. L'encadrement en enseignement clinique est assuré par les professeurs du lycée et par les soignants du terrain, lesquels proposent un suivi apprécié par les étudiants. Les étudiants sont satisfaits des enseignements théoriques et cliniques. La petite taille des promotions permet une plus grande disponibilité des enseignants envers les étudiants et un accompagnement de qualité et personnalisé.
51. La commission constate qu'il existe une collaboration réelle entre les professionnels accompagnant les étudiants en stage et les professionnels du lycée. Les échanges sont appréciés et valorisés par les deux parties.
51. En revanche, comme cela a été souligné en 43 tous les soignants n'ont pas suivi la formation de tuteurs.
52. Les employeurs témoignent d'une évolution concernant la qualité de la formation des étudiants ces cinq dernières années : les jeunes diplômés sont plus matures et autonomes avec une plus grande réflexivité.
53. Il n'existe pas de système de parrainage entre les étudiants actuels et les étudiants d'anciennes promotions qui pourrait avoir de nombreux avantages pour les promotions en cours (retour sur le vécu des stages, conditions des évaluations, conseil pour le travail de fin d'études etc.).

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Poursuivre la formation de tuteurs en collaboration avec les directions de soins des établissements.
Envisager un système de parrainage intra-étudiants en faisant par exemple appel au groupe des Alumni.

Domaine 5 : Mesures de garantie de la qualité

5.1 Le programme de formation fait l'objet de mesures de garantie de la qualité.

CRITERES DU DOMAINE 5.1

1. L'assurance qualité interne porte sur l'ensemble des procédures entreprises par les établissements d'enseignement supérieur pour s'assurer que la qualité de leurs programmes et certifications répond à leurs propres spécifications et à celles d'autres organismes compétents tels que les agences d'assurance qualité.
2. L'utilisation du système ECTS doit faire l'objet d'une garantie de la qualité assurée par un processus d'évaluation approprié (contrôle, audits internes et externes de la qualité et commentaires des étudiants) et d'une amélioration continue de la qualité.
3. Les institutions appliquent de manière cohérente et constante des règles prédéfinies et publiées couvrant toutes les phases du cycle d'études, c'est-à-dire l'admission et la progression des étudiants, la reconnaissance et la certification de leurs acquis (ESG 1.4).

CONSTATS ET ANALYSE

54. La commission spéciale souligne le constant progrès du système d'assurance qualité au LTPS. Elle salue la qualité du SWOT sur l'ensemble des domaines ainsi que les moyens de remédiation proposée. Elle note le souhait du LTPS de mobiliser davantage de moyens – qu'il n'a pas – de conduire davantage d'enquêtes demandées dans le cadre des accréditations.

55. La prise en compte du point de vue des étudiants sur la qualité des formations est particulièrement soignée :

- a. A la fin de chaque semestre, une évaluation est réalisée avec les étudiants. Ils sont invités à citer des points d'amélioration dans l'enseignement théorique.
- b. À la fin de l'année académique, des réunions bilan sont organisées entre la direction du LTPS et la direction de soins des quatre centres hospitaliers nationaux du pays, qui accueillent des étudiants de toutes les formations BTS du LTPS.
- c. Deux hôpitaux évaluent la satisfaction des étudiants concernant leur stage. Ces résultats sont discutés lors des réunions bilan. Des démarches d'amélioration à mettre en œuvre lors de l'année académique suivante sont retenues.

56. La qualité des cours est évaluée, mais pas forcément la qualité de l'approche pédagogique des enseignants.

57. Les résultats de la qualité ne sont pas visibles pour le grand public, alors qu'ils pourraient constituer un vecteur de communication et d'attraction auprès de candidats potentiels. Les résultats sont actuellement envoyés à la coordinatrice, qui informe les enseignants. De même, le site internet du LTPS ne reflète pas suffisamment les engagements du lycée dans l'amélioration continue de la qualité (adaptation des formations, encadrement des étudiants, excellent taux de placement...). Ces enquêtes pourraient concerner l'ensemble des BTS proposés par le LTPS.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Revoir la structure du site internet de manière à rendre la politique de garantie qualité plus lisible et ergonomique.
- Systématiser les évaluations faites par les étudiants via des enquêtes de satisfactions avec publication des résultats.
- Réaliser et évaluer des enquêtes structurées de tous les BTS de la Santé avec l'appui du Ministère de l'Enseignement Supérieur.
- Renforcer la communication autour des indicateurs que le LTPS a mis en place.

5.2 Les responsabilités, les compétences et les processus décisionnels sont définis de manière à garantir la qualité de l'activité du lycée concerné.

CRITERE DU DOMAINE 5.2

1. Les représentants des étudiants devraient participer activement au processus d'assurance qualité pour le système ECTS. En matière d'assurance qualité externe, les étudiants sont membres des commissions d'examen externes des établissements et/ou programmes d'enseignement supérieur.

CONSTATS ET ANALYSE

58. La commission spéciale salue l'activité du groupe d'assurance qualité du LTPS. Elle se réunit régulièrement selon les besoins des membres, et au moins une à deux fois par année académique. Le groupe inclut la direction, les coordinateurs de BTS, des enseignants experts par formation et des étudiants. Il coordonne les mesures en assurance qualité interne, en matière de programme et de méthodologie. Même s'il n'a pas pu se réunir en raison de la pandémie, son utilité a été prouvée et appréciée.

59. La répartition des responsabilités est claire en matière d'assurance qualité. Les tâches du coordinateur sont particulièrement bien définies.

60. La commission spéciale note que les coordinateurs des sept formations du niveau BTS (l'Assistant technique médical en Radiologie, la sage-femme, l'infirmier responsable de soins généraux, l'infirmier en anesthésie et réanimation, l'assistant technique médical en chirurgie, l'infirmier en pédiatrie et l'infirmier psychiatrique) se réunissent régulièrement avec des membres de la direction. Ces réunions ont comme but d'échanger sur différents sujets concernant l'organisation et la gestion des différentes formations et décider de procédures communes concernant par exemple les travaux de fins d'études, l'organisation des examens et la planification des formations.

61. La commission spéciale salue également la création par le LTPS de la fonction de « chef-coordonateur » pour assurer une coordination efficace entre les sept

coordinateurs, leurs enseignants et la direction, fonction qui sera reprise à tour de rôle par un des sept coordinateurs de BTS.

62. La commission spéciale note que :

- le SCRIPT (Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques) a participé à l'amélioration de la qualité des cours enseignés.
- Le lycée propose dans la mesure du possible des Skills-Lab pour augmenter la performance des étudiants.
- Le fait d'être proche du terrain permet au LTPS de réagir rapidement en cas de critique. Des mesures d'ajustement sont facilement mises en place.

AVIS: La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

Tableau récapitulatif :

Domaines d'examen	Référence	Appréciation du degré de satisfaction des attentes	Recommandations par attente
Domaine d'examen 1 : Opportunité du programme de formation	1.1 : le programme de formation vise des objectifs économiques pertinents en termes d'emploi et d'insertion professionnelle	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Mener une réflexion sur le recrutement des étudiants en travaillant sur la promotion de la profession d'infirmier en pédiatrie (connaissance du rôle et des missions) tant au niveau de la population générale qu'au niveau des étudiants en BTS infirmier. • Démarrer la sensibilisation des jeunes concernant les professions de santé et plus précisément de la spécialisation en pédiatrie, plus tôt dans leur cursus scolaire pour leur laisser le temps de murir leur projet professionnel. • Maintenir les efforts auprès du Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche et Ministère de la santé, en collaboration avec l'Association Luxembourgeoise des ATM en Chirurgie (ALATMC), afin d'obtenir une revalorisation du diplôme, et une reconnaissance en tant qu'équivalent à un bachelor.
	1.2 : le programme de formation dispose d'une analyse de faisabilité argumentée	Atteint	Sans
	2.1 : le programme de formation dispose d'un plan d'études structuré	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier la pertinence d'une réorganisation des stages sous forme de blocs afin de garantir un meilleur encadrement par les professionnels de

Domaine d'examen 2 : Pertinence du programme de formation			santé sur le terrain et une meilleure intégration dans les équipes.
	2.2 : le programme de formation couvre les aspects principaux de la spécialisation. Il permet l'acquisition de méthodes de travail adéquates et garantit l'intégration de connaissances spécifiques à la spécialisation.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Systématiser le retour des évaluations de la qualité des stages aux services ou structures d'accueil et aux étudiants et ajuster le cas échéant le moment du stage. • Veiller à renforcer l'accompagnement des étudiants dans leurs recherches et choix concernant les stages à l'étranger.
	2.3 : le programme de formation est défini en termes d'objectifs d'apprentissage et il est en décliné en connaissances, compétences et compétences transversales.	Atteint	Sans
Domaine d'examen 3 : Modalité d'évaluation et de certification des étudiants	Critère 3.1 : les qualifications requises pour l'admission sont réglementées et vérifiées.	Atteint	Sans
	Critère 3.2 : les méthodes d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des évaluations écrites formatives avant les évaluations théoriques sommatives, à l'image des évaluations formatives en stage clinique. • Envisager une répartition plus étendue en termes de temps, pour les évaluations semestrielles (découpage sur davantage de jours, évaluation continue pour certains modules).
Domaine d'examen 4 : Mise en œuvre du programme de formation	Critère 4.1 : le programme de formation dispose des ressources matérielles suffisantes pour réaliser ses objectifs. Ces ressources sont disponibles pour la durée totale du programme de formation.	Atteint	Sans
	Critère 4.2 : l'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique, scientifique et professionnel.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la formation « tutorat » des professionnels de terrain pour répondre ainsi à une demande de la part des étudiants d'être encadrés en stage par des soignants formés à cet effet.
	Critère 4.3: il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiants	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la formation de tuteurs en collaboration avec les directions de soins des établissements. • Envisager un système de parrainage intra-étudiants en faisant par exemple appel au groupe des Alumni.

Domaine d'examen 5 : mesures de garantie de la qualité	Critère 5.1 : le programme de formation fait l'objet de mesures de garantie de la qualité.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir la structure du site internet de manière à rendre la politique de garantie qualité plus lisible et ergonomique. • Systématiser les évaluations faites par les étudiants via des enquêtes de satisfactions avec publication des résultats. • Réaliser et évaluer des enquêtes structurées de tous les BTS de la Santé avec l'appui du Ministère de l'Enseignement Supérieur. • Renforcer la communication autour des indicateurs que le LTPS a mis en place.
	Critère 5.2 : les responsabilités, les compétences et les processus décisionnels sont définis de manière à garantir la qualité de l'activité du lycée concerné.	Atteint	Sans